

Québec, le 9 février 2015

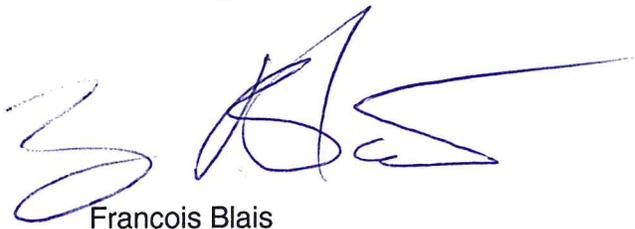
Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales
canadiennes et de la Francophonie canadienne
Ministre responsable de l'Accès à l'information
et de la Réforme des institutions démocratiques
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Réponses aux questions écrites au feuilleton

Monsieur,

Par la présente, je vous transmets les réponses aux questions écrites
au feuilleton le 27 novembre dernier par le député de Rimouski.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



François Blais

p. j.

1. Le gouvernement actuel pense-t-il mettre en place un nouveau plan d'action de lutte à la pauvreté dans son mandat actuel?

Le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 est toujours en œuvre. Le gouvernement s'engage à respecter la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à poursuivre les objectifs du Plan d'action.

2. Plusieurs études démontrent que lutter contre la pauvreté est économiquement plus rentable que de tenter de pallier ses effets dévastateurs. Pourquoi le gouvernement s'acharne-t-il à couper dans les programmes essentiels à la population la plus vulnérable?

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, comme l'ensemble des ministères et organismes, participe à l'effort de relance et redressement des finances publiques. Pour ce faire, chacun des programmes est évalué en fonction de son efficacité et de son efficience. Cet exercice se fait dans un souci de protection des personnes les plus vulnérables.

3. Les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent gagner jusqu'à 200 \$ par mois sans que leur chèque mensuel soit réduit. Par contre, pour les dollars supplémentaires, il peut avoir un impact important sur la prestation. Pourrait-on avoir des mesures fiscales qui encourageraient davantage les bénéficiaires de l'aide sociale à retourner sur le marché de l'emploi sans perdre des avantages financiers?

Pour ce qui est de l'encouragement des personnes prestataires de l'aide financière de dernier recours à aller chercher des revenus de travail, le gouvernement a déjà mis en place plusieurs dispositifs qui soutiennent les personnes dans leur transition entre l'aide sociale et l'emploi. L'emploi représente la voie privilégiée vers l'autonomie financière et la participation sociale. Des réflexions sont d'ailleurs en cours en vue de renforcer encore davantage l'effet positif du travail sur le revenu des personnes, notamment par l'amélioration des mesures fiscales.

4. Le concept de vie maritale à l'aide sociale est, selon les juristes, un concept archaïque et très difficile à défendre qui amène les bénéficiaires à être traité sous un regard suspicieux et pousse le voisinage à épier la vie de chacun. Pourrait-on abolir cette règle afin que les bénéficiaires de l'aide sociale puissent être traités en égal, et conserver leur autonomie afin de pouvoir vivre librement une relation conjugale?

Il faut mentionner que la notion de vie maritale est prévue dans un grand nombre de lois de protection sociale et de soutien du revenu (Régime de rentes, accidents du travail, assurance automobile, aide financière aux études, aide juridique, etc.). De plus, la fiscalité et plusieurs programmes de transfert considèrent le revenu du couple et non les revenus distincts des deux adultes le composant. Rappelons que l'un des principes à la base de cette approche est qu'il existe entre conjoints un niveau de secours mutuel et de partage de ressources qui est propre à un couple. De plus, verser l'aide financière de dernier recours sur une base individuelle pourrait avoir pour effet de rendre admissibles des couples dont l'un des membres a des revenus importants, ce qui n'est pas l'objectif du programme, qui est une aide de dernier recours.

5. Pour une personne qui travaille au salaire minimum, il est très difficile d'avoir une mise de fonds afin d'emprunter pour acquérir sa propre demeure. Les coûts mensuels de son logement ne lui permettent pas de mettre de l'argent de côté. Est-ce que le gouvernement prévoit développer des mesures afin de permettre aux personnes à faible revenu de pouvoir elles aussi obtenir la possibilité d'acquérir un chez-soi?

En ce qui a trait au logement, plusieurs mesures ont été développées par le gouvernement afin d'en favoriser l'accès aux personnes à faible revenu. Nous évaluons la possibilité de revoir certaines mesures fiscales qui pourraient améliorer les revenus des travailleurs à faible revenu.

6. Les débats teintés de partisanerie, les nombreux conflits intérieurs, les hostilités de l'un envers l'autre qui se déroulent à l'Assemblée nationale et à travers les médias nous semblent une grande pagaille qui ne crée que davantage de confusion et de consternation. Serait-il possible de recréer un climat de collaboration entre parlementaires qui a permis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en 2002, et de permettre aux parlementaires actuels d'entendre la société civile afin de faire le bilan des 10 ans de la Loi ainsi que de nous redonner de nouvelles cibles?

Le rapport intitulé « Résultats des actions menées dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2002-2013 » a été rendu public en décembre dernier. Il présente les résultats obtenus à la suite des actions mises en œuvre par le gouvernement et l'ensemble de la collectivité dans le cadre de la Stratégie.

7. Selon les études sur la pauvreté, les bénéficiaires de l'aide sociale et les personnes ayant des problèmes de santé mentale sont victimes d'autostigmatisation. Le sentiment de honte, de culpabilité et d'insécurité, qui entraîne un frein récurrent à l'utilisation des services, est souvent relié au regard que la société porte sur cette population. La stigmatisation des uns entraîne l'autostigmatisation et l'auto-exclusion des autres. Le gouvernement prévoit-il, dans son programme, la mise en place d'un plan d'action pour contrer les préjugés et la discrimination sociale?

Les préjugés et la discrimination envers les personnes en situation de pauvreté et à risque d'exclusion sociale, y compris les personnes ayant des problèmes de santé mentale, constituent un enjeu dont nous sommes conscients. La lutte aux préjugés est un des objectifs du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015. De plus, nous tenons annuellement en octobre la Semaine de la solidarité, dont les deux dernières éditions avaient pour thème de la lutte aux préjugés.